

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 27/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200123-DEC0012020-AR

LE GRAND PERIGUEUX  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
1, boulevard lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX

## DECISION DU PRESIDENT



**Objet :** Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente d'un camion benne immatriculée EC-963-KC à Agorastore – Montant 7718€ TTC.

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017 déléguant au Président certaines de ses attributions

**Considérant que** Le Grand Périgueux dispose d'une benne à ordures ménagères dont elle n'a plus l'utilité.

**Considérant que** le Grand Périgueux a signé une convention de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société Agorastore, 20 rue Voltaire, 93100 Montreuil. Lors de la vente aux enchères, un acquéreur a fait une proposition de 7718€ auquel il faut déduire les frais acheteurs d'un montant de 1111.39€.

Le montant revenant à la collectivité est de 6606.61€ TTC.

**DECIDE**

**Article Unique** : De vendre Agorastore la benne à ordures ménagères immatriculée EC-963-KC pour un montant de 6606.61€ TTC.

Fait à Périgueux,

23 JAN 2020

Le Président  
Jacques AUZOU